

La situation des psychologues sur le marché de l'emploi en 2005

Les jeunes psychologues connaissent une situation sur le marché de l'emploi plus difficile que celle des autres diplômés universitaires considérés globalement. Ils rencontrent de nombreux problèmes d'insertion et sont plus souvent, une année après l'obtention de leur grade, sans emploi et à la recherche d'une activité professionnelle. Actuellement, leur situation s'est toutefois un peu améliorée, dans le sens où ils sont actuellement moins contraints à accepter des emplois inadéquats. Par exemple, on ne les trouve pas plus souvent que les autres universitaires considérés globalement dans des emplois pour lesquels l'employeur n'exigeait pas de titre universitaire. De même, ce n'est que marginalement – comme les autres diplômés universitaires – qu'ils ont dû se tourner, à cause des tensions sur le marché du travail, vers des emplois sans rapport avec leurs qualifications.

Celles et ceux qui ne veulent pas devenir thérapeutes se trouvent dans la même situation que les autres diplômés des sciences humaines: ils doivent trouver leur propre chemin pour passer à l'emploi. L'avantage des psychologues est de pouvoir s'engager dans des fonctions de conseil rémunérées par l'Etat, comme la psychologie scolaire ou l'orientation professionnelle. Secteurs où ils sont assez nombreux à trouver leur premier emploi.

Parmi les 429 psychologues, qui ont participé à l'enquête 2005, il y avait 328 femmes (77%) et 101 hommes (23%). Jusqu'en 1991, les femmes constituaient les 2 tiers de l'effectif des psychologues. Ces 10 dernières années, ce pourcentage a augmenté et s'élève en moyenne à 75 pour-cent environ.

25% des graduées et gradués de l'enquête 2005 ont étudié à l'Université de Genève, 28% à celle de Zurich, 18% à celle de Berne, 13% à celle de Lausanne, 10% à celle de Fribourg, 4% à celle de Neuchâtel et 3% à celle de Bâle.

Les perfectionnements et les spécialisations facilitent le passage à l'emploi

63 pour-cent des psychologues ont entrepris ou décidé d'entreprendre une formation postgrade dans l'année qui a suivi l'obtention de leur grade. C'est deux fois plus qu'en 2003. Ce pourcentage est également plus élevé que celui que l'on trouve dans l'ensemble de l'échantillon (49%). Plus précisément, 27% des psychologues ont décidé de se former comme psychothérapeutes (en 2003 : 7%). Les formations suivantes ont aussi été fréquemment choisies : études postgrades (23%), doctorat (16%) et master dans une université ou une HES (14%). Les autres types de perfectionnement sont plus rarement choisis : formation en institution non universitaire (6%), formation interne à l'entreprise (5%) et formation d'enseignant secondaire (2%). De telles décisions avaient pour but de faciliter l'insertion professionnelle. En effet, en 2005, 40 pour-cent des psychologues ont dit avoir suivi un perfectionnement pour améliorer leurs chances de trouver un emploi et 54 autres pour-cent d'entre eux ont envisagé de le faire. Dans l'ensemble des diplômées et diplômés ces pourcentages sont respectivement de 28 et 52 pour-cent.

Comme toujours, les psychologues rencontrent plus de difficultés de passage à l'emploi que beaucoup d'autres diplômés universitaires

68 pour-cent des psychologues interrogés ont considéré avoir rencontré des difficultés d'insertion professionnelle¹. Depuis le début de nos enquêtes, ce pourcentage est systématiquement plus élevé que celui que l'on observe dans l'ensemble des diplômées et diplômés des hautes écoles (2005 : 38%). 90 pour-cent des psychologues expliquent cette différence par la conjoncture économique et 80% d'entre eux par le manque d'expérience professionnelle.

Le tableau 1 montre que le nombre de psychologues sans emploi et à la recherche d'une activité professionnelle une année après la fin de leurs études est étroitement lié à la situation économique. L'évolution est la même que celle que l'on observe dans l'ensemble des diplômés, mais est plus marquée chez les psychologues. On observe cependant une légère amélioration de leur situation. En 2005, leur taux de chômage n'est supérieur que de quelques points à celui de l'ensemble des diplômés (11% contre 7%).

Tableau 1: Situation des psychologues sur le marché de l'emploi de 1981 à 2005 (en pour-cent)

	En activité professionnelle	A la recherche d'un emploi	Place assurée	Report de l'entrée en activité	N
1981	84	6	5	5	153
1983	75	12	6	7	95
1985	80	13	0	8	118
1987	88	6	2	4	227
1989	88	6	1	5	177
1991	83	8	1	8	208
1993	79	12	3	6	253
1995	88	9	1	3	283
1997	82	12	3	4	311
1999	85	7	2	6	340
2001	85	8	2	6	456
2003	81	10	5	5	398
2005	80	11	3	6	423

Les psychologues sont moins souvent contraints d'accepter des emplois inadéquats

La déqualification et l'obligation d'accepter des emplois inadéquats ont toujours plus concerné les psychologues que les diplômés universitaires considérés globalement. Le pourcentage de celles et ceux qui ont accepté un emploi pour lequel l'employeur n'exigeait pas de titre universitaire a fortement augmenté suite à la crise économique des années 1983 à 1991. En 1995, il était deux fois plus élevé que celui que l'on observait dans l'ensemble des diplômés universitaires. 36 pour-cent des psychologues occupaient alors un emploi jugé inadéquat. En 2003, une nouvelle tendance se dessine. Malgré une situation économique difficile, le pourcentage de psychologues ayant un poste qui n'exigeait pas de posséder un titre universitaire n'augmente pas. Il a même diminué par rapport à 2001. En 2005, cette nouvelle tendance se poursuit : seuls 16 pour-cent des psychologues sont dans une « situation d'inadéquation ». C'est un chiffre comparable à celui que l'on observe dans l'ensemble des diplômés (15%).

¹ La question relative aux difficultés rencontrées dans la recherche d'un emploi a été formulée un peu différemment depuis 2003. Elle est actuellement formulée ainsi : « Avez-vous rencontré des difficultés, une fois vos études terminées, pour trouver un emploi qui correspondait à vos attentes ? »

Ce changement se manifeste également dans les stratégies de réorientation : depuis 2003, les psychologues ne doivent pas plus souvent que la moyenne se tourner vers des emplois n'ayant rien à voir avec leurs qualifications à cause des difficultés rencontrées sur le marché du travail. En 2005, les diplômées et diplômés qui ont dû prendre une telle décision ne représentaient plus que le 6 pour-cent de l'effectif (ensemble des diplômés universitaires : 5%).

Ces deux indicateurs qui mesurent l'inadéquation de l'emploi montrent que celle-ci ne concerne, en 2005, pas plus les psychologues que les universitaires en général.

Cette amélioration doit cependant être appréciée avec prudence. En effet, en 2005 contrairement à 2003, les psychologues évaluent leur activité plus négativement que la moyenne : les 26 pour-cent d'entre eux estiment que leur emploi ne leur permet pas d'utiliser les connaissances et les compétences acquises pendant les études. Dans l'ensemble des diplômés, ce pourcentage s'élève à 17 pour-cent.

Principaux domaines d'insertion: la santé et les services sociaux

On constate que les psychologues se répartissent très largement sur le marché du travail, mais qu'ils sont le plus souvent actifs dans le domaine de la santé (cf. tableau 3). Ils y occupent plus particulièrement des postes qui offrent une formation postgrade ou qui permettent d'accumuler l'expérience clinique obligatoire à l'exercice d'une pratique privée. Ces emplois sont la plupart du temps de durée limitée et sont très souvent mal rémunérés. Depuis 1999, on observe une nouvelle tendance : les psychologues sont de plus en plus nombreux à s'insérer dans des sociétés de services privées, c'est-à-dire des banques ou des sociétés de conseil. Enfin, 83% des psychologues considèrent que leur activité actuelle est liée d'une manière ou d'une autre au contenu de leurs études.

Tableau 3: Domaines d'insertion professionnelle des psychologues de 1981 à 2005 (en pour-cent)

	1981	1985	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2001	2003	2005
Hautes écoles	24	13	21	20	21	16	17	15	15	13	13
Services sociaux	43	51	43	38	44	45	40	36	36	38	20
Santé publique	9	9	16	19	12	17	16	20	22	16	26
Ecoles	12	9	5	6	7	5	8	3	5	5	7
Culture, information	1	2	1	1	1	1	2	0	0	0	3
Sociétés de services	5	3	9	8	7	6	7	14	16	15	18
Administrations publiques	2	4	3	4	5	6	7	7	2	7	8
Autres	3	3	2	4	3	4	3	4	7	6	6
N	132	92	153	173	197	246	253	289	377	320	318

On a également demandé aux diplômées et aux diplômés de donner le nom de la profession qu'ils exercent. On voit que les psychologues se répartissent dans de très nombreux secteurs d'activité (cf. tableau 4).

Les 40 pour-cent d'entre eux se disent psychologues. Parmi les autres professions où l'on trouve environ 10 pour-cent des diplômés, il y a : les enseignants, les assistants dans les hautes écoles, les entrepreneurs ou fonctionnaires supérieurs, les assistants sociaux et les éducateurs.

Tableau 4: Professions des psychologues en 2005

Profession des science économiques et sociales, conseiller/lère en orientation, psychologue	128	40%
Profession du secteur tertiaire	27	8%
Assistant-e dans une haute école	27	8%
Entrepreneur-e, directeur/trice et fonctionnaire supérieur-e	27	8%
Profession de l'assistance sociale et de l'éducation	26	8%
Autres enseignant-es et pédagogues	14	4%
Profession commerciale et administrative	10	3%
Activité professionnelle ne pouvant pas être définie	10	3%
Professeur-e d'école professionnelle, spécialisée ou à programme spécial	8	3%
Auxiliaire soignant-e	6	2%
Profession sans lien avec le diplôme obtenu	4	1%
Profession de la thérapeutique et de la technique médicale	4	1%
Instituteur/institutrice	4	1%
Profession de la publicité et du marketing	4	1%
Profession de l'achat et de la vente	4	1%
Profession de la restauration et de l'hôtellerie	3	1%
Auteur-e de textes, professionnel-le des médias: presse écrite, audio-visuel	3	1%
Profession de l'informatique	2	1%
Musicien-ne	2	1%
Profession des sciences humaines	2	1%

Une seule mention: personnel qualifié du tourisme, agent-e fiduciaire, profession de l'aviation, profession de la banque et des assurances, profession afférente au maintien de l'ordre et à la sécurité, professeur-e de l'enseignement secondaire (lycée, collège), enseignant-e des classes supérieures de l'enseignement secondaire, profession de la médecine humaine et de la pharmacie.

Un bon 25% des diplômés travaille en tant que stagiaire

Entre 1991 et 1995, le pourcentage de psychologues engagés en tant que stagiaires a quasiment doublé. Il a passé de 14 à 27 pour-cent. Avec l'amélioration de la conjoncture, ce taux est redescendu à 20 pour-cent environ en 2001. En raison d'une nouvelle mauvaise conjoncture, il est remonté à 24 pour-cent en 2001 puis à 26 pour-cent en 2005. C'est un taux supérieur de 10 points à celui que l'on observe dans l'ensemble des diplômées et diplômés universitaires. Il n'est donc pas étonnant que 64 pour-cent des psychologues considèrent leur activité actuelle comme temporaire, formatrice et devant leur permettre de progresser dans leur carrière. Seuls 19 pour-cent d'entre eux la jugent solide et durable (ensemble des diplômés universitaires : 26%).

Plus de la moitié des psychologues est mécontente de son salaire

52 pour-cent des psychologues estiment que leur salaire ne correspond pas à leurs qualifications. L'insatisfaction est nettement plus grande que dans l'ensemble des diplômés (34%).

Le salaire moyen des psychologues a été la plupart du temps inférieur à celui des diplômés universitaires considérés globalement, surtout pendant les périodes de récession. En 2005, leur salaire annuel brut moyen est de Fr. 61'000.- pour une activité à plein temps². C'est Fr. 10'000.- de moyen que la moyenne.

Toutefois, ce salaire moyen reflète mal la réalité. En effet, moins de la moitié des personnes interrogées travaille à temps complet et ses revenus varient considérablement. Si nous renonçons à transformer en équivalents 100% les salaires à temps partiel, afin de mieux voir ce que les jeunes diplômés peuvent espérer comme revenu (inclus les activités annexes) un an après la fin de leurs

² Cette valeur est celle du médian. Le revenu des personnes à temps partiel a été calculé après transformation à 100%.

études, la conclusion est très sombre : un tiers des psychologues gagnent moins de Fr. 2'500.- par mois. La situation de celles et ceux qui s'engagent dans une formation psychothérapeutique (centres psychosociaux, hôpitaux psychiatriques) est encore pire financièrement parlant. Ce sont les deux tiers d'entre eux qui gagnent moins de Fr. 3'300.- par mois.

Le temps partiel est la règle

En 2005, 65 pour-cent des psychologues travaillent à temps partiel (ensemble des diplômés: 35%). Entre 1987 et 1995, ce taux a passé de 50 à 70 pour-cent. Puis il y a eu stabilisation autour de cette valeur. On peut donc dire que, chez les psychologues, le temps partiel est moins l'exception que la règle. Il est dû, en grande partie, au pourcentage élevé de femmes dans la profession (75% environ). En effet, il est habituel que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. 78 pour-cent des psychologues se disent satisfaits de leur taux d'activité, mais 10 pour-cent d'entre eux souhaiteraient travailler plus. C'est deux fois plus que dans l'ensemble des diplômés universitaires. Enfin, 53 pour-cent des psychologues ont des contrats de durée déterminée, c'est comparable à ce que l'on observe chez les universitaires toutes branches confondues.

Résumé

Les psychologues rencontrent plus de problèmes lors du passage à l'emploi que la moyenne des diplômés. Ils estiment plus souvent avoir été confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle et sont plus fréquemment sans emploi un an après l'obtention de leur grade. Par rapport au milieu des années 90, leur situation s'est améliorée sur plusieurs points. Ils sont, par exemple, moins souvent contraints d'accepter des emplois qui ne correspondent pas à leur niveau de qualification. Ils ne sont plus autant désavantagés que les autres universitaires considérés globalement.

Celles et ceux qui ne veulent pas devenir psychothérapeutes se trouvent dans la même situation que les autres diplômés des sciences sociales: ils doivent trouver leur propre chemin pour passer à l'emploi. L'avantage des psychologues est de pouvoir s'engager dans des fonctions de conseil rémunérées par l'Etat, comme la psychologie scolaire ou l'orientation professionnelle. Ce sont des secteurs où ils sont assez nombreux à trouver leur premier emploi.

Comme les autres diplômés des sciences humaines et sociales, ils peuvent faciliter leur insertion en cherchant des contacts avec le monde professionnel pendant leurs études déjà: stages, mémoires, travaux de licence, etc. Notre enquête montre que celles et ceux qui ont eu une activité professionnelle d'au moins une année dans un secteur en rapport avec leurs études, connaissent un «taux de chômage» de 7 pour-cent, alors qu'il est de 13 pour-cent pour ceux qui ne se sont consacrés qu'à leur formation et à leur vie sociale.

D'une manière générale, leur situation financière est mauvaise. Comme nous l'avons constaté dans nos enquêtes précédentes, nombreux sont celles et ceux qui doivent dépendre d'un tiers pour subvenir à leurs besoins. C'est plus particulièrement le cas des personnes qui s'engagent dans une formation psychothérapeutique, qui est très souvent coûteuse. Les psychologues, qui envisagent une pratique privée, doivent se conformer à des exigences (durée de la formation clinique, nombres d'heures de formation et de supervision, durée de la thérapie personnelle) fixées par les cantons. Dans ces cas, il n'est pas seulement nécessaire de trouver une place adéquate, il faut aussi se préoccuper du financement de sa formation et de sa vie privée.

La réalité nous rappelle constamment qu'il est difficile d'établir des prévisions fiables sur l'évolution du marché de l'emploi. On peut toutefois supposer que les choses ne devraient guère changer dans un avenir proche: les administrations publiques restent soumises à des programmes d'économie – plus particulièrement la santé publique – et le nombre des diplômés en psychologie continue d'augmenter. La situation des psychologues sur le marché de l'emploi restera très certainement à court et moyen terme plus difficile que celle des diplômés considérés globalement. Il est cependant possible que les personnes détentrices d'une autorisation de pratiquer la psychothérapie de manière indépendante voient leur statut s'améliorer. Toutefois, les mesures d'économie dans le domaine de la santé ne devraient pas favoriser le remboursement de leurs prestations par les caisses maladie, qui pratiquent des tarifs nettement inférieurs à ceux qu'elles accordent aux médecins. C'est pourquoi, pour l'instant, une formation thérapeutique n'est pas la garantie d'un revenu certain.

L'auteur: Dr. phil. Markus Diem, Jungstrasse 14, CH-4056 Basel, E-Mail: markus.diem(at)unibas.ch